



Avec le Collectif du Nettoyage Parisien de l'UD CGT
5ème jour de grève dans les locaux des finances
publiques du XIe arrondissement
RASSEMBLEMENT DE SOLIDARITE
pour la réintégration de Marie
39, rue Godefroy Cavaignac (Métro Voltaire)
Vendredi 24 Février 2017

Depuis lundi 20 février, toute l'équipe du ménage de la rue Godefroy Cavaignac est entrée en grève, pour exiger la réintégration de Marie qui travaille pour le centre des finances depuis plus de 7 ans en contrat à durée indéterminée.

Vendredi ce sera le 5^e jour de grève et de rassemblement devant le centre des finances publiques du XI^e arrondissement.

Mercredi soir, alors que les grévistes et les militants syndicaux discutaient dans la salle de réunion, quelqu'un s'est introduit dans l'immeuble et a sali l'ensemble des locaux en renversant du café à tous les étages. Cet incident s'est produit 24h après la mise en cause par l'entreprise NOVASOL des militants CGT et sud de vouloir dégrader les locaux.

Si nous ne pouvons porter des accusations sans preuve, pour l'instant, la coïncidence est troublante. Cette action peut avoir pour but de discréditer un mouvement de solidarité envers une salariée, Marie, que Novasol ne veut pas réintégrer.

L'accusation porte peu car l'équipe du 11^e a fait en 2015 deux mois de grève sans jamais rien salir dans les locaux de l'administration.

Novasol a fait intervenir des salariés pour faire le travail des grévistes chaque jour, hors des horaires de travail prévus dans le marché.

Les salariés grévistes et les militants syndicaux remercient du soutien que leur apporte les agents des finances notamment en ayant signé massivement une pétition et dénoncent cette dégradation des locaux.

Dans l'intérêt de tous, il est temps que NOVASOL réintègre Marie qui n'aurait jamais du être arrêté.

Des discussions ont commencé, non pas avec la direction de Novasol qui n'a proposé aucune réunion de négociation aux grévistes, mais avec les collègues de Novasol des autres sites.

La grève continue jusqu'à la reprise de Marie par Novasol avec le paiement des salaires de janvier et de février